



Agence IGH et grands ensembles

83/85 bd Vincent Auriol
75013 PARIS

ASSOCIATION SYNDICALE

ITALIE VANDREZANNE - Ilot Italie 2

1/21, rue Bobillot - 2 à 42, avenue d'Italie
18 & 20 place d'Italie – 2 à 32, rue Vandrezanne
75013 PARIS

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
ET FINANCIERE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

Etaient présent(s) :

Mesdames AGUILAR (NEXITY) – BAYON – BAISSAT - BLOCH
Messieurs ANDRIEUX (NEXITY) – BOYER (NEXITY) - GAUQUELIN (NEXITY) – CLEMENT – GUILLET
GUERIN – LAVILLONNIERE – SULTAN – LABOUREL (SDC PARKINGS) – RAKOTO (AFUL GRAND
ECRAN C/O TELMMA) – FLECHARD (JADE/SERGIC) – CHEVALLIER (MUTUELLE GENERALE
ZENITH) – DENIAU (HAMMERSON ASSET MANAGEMENT)

Excusé(s) :

Messieurs CHAILLOU (NEXITY) – VALENTE (HAMMERSON ASSET MANAGEMENT)

Absent(s) :

Madame MAES

Invité(s) :

Maître ORDONNEAU
Madame CHAUSSOY (SCC & CPH IMMOBILIER pour les Parkings)
Messieurs PREVOTEAU (Cabinet DANIEL LEGRAND) – ROUCHON (ECERT) – PUIS (SCC)

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 NOVEMBRE 2014

Page 4 – Point d'avancement sur le projet de Résidentialisation

10^{ème} paragraphe

Il faut lire :

Le Conseil Syndical de la Résidence AGATE retient un avis, à priori favorable, dans l'état actuel du projet.

2 – ETUDE DES ECARTS DE CONSOMMATIONS SUR L'EAU FROIDE SANITAIRE

La Société ECERT, représentée par Monsieur ROUCHON, convié par la Société NEXITY à la présente Commission Technique et Financière, présente son audit au titre du dossier de l'analyse des consommations Eau Froide Sanitaire de l'Ensemble Immobilier Italie Vandrezanne (document joint à la convocation de la présente Commission).

Monsieur ANDRIEUX rappelle les comptes d'attente depuis 3 ans, et le bien-fondé de cette étude portant sur la localisation de l'ensemble des réseaux et la vérification de la bonne comptabilisation de ces derniers, mais aussi effectuer l'analyse des consommations et trouver l'origine du delta non négligeable, constaté chaque année.

Il est à noter que ce delta diminue régulièrement.

Monsieur ROUCHON prend la parole et reprend ses préconisations (page 14 de l'audit).

Au fil des années, les écarts sont de plus en plus faibles (de l'ordre de 4 % pour la dernière année). Mais certains points de puisage ne sont pas comptabilisés, à savoir :

- Robinets de puisage en Galeries Techniques et Voie 0
- L'ensemble des sanitaires (ASIV Sécurité, Frigories, Galeries techniques)
- Appoint d'eau sur le Réseau de refroidissement des Groupes Electrogènes

Il pourrait être réalisé des analyses ponctuelles complémentaires, mais cela représente un coût important. Installation par zone, des sous-comptages pour permettre l'analyse de chaque tronçon principal (accès très difficiles) de l'ordre de 3 000 à 5 000 €uros par comptage.

Synoptique (en page 15 de l'audit)

Descriptif du réseau de l'Ensemble Immobilier où sont localisés tous les compteurs, avec les consommations de l'année 2013, avec les préconisations d'ECERT des sous-comptages (**en vert**)

En résumé, tous les réseaux sont comptabilisés sauf les points de puisage (Galeries techniques et Voie 0).

Il serait donc opportun d'installer des compteurs sur ces points de puisage afin d'obtenir leur réelle consommation. Il est rappelé leur utilisation par les entreprises intervenantes pour l'ASIV (nettoyage, travaux, etc), pouvant engendrer des consommations plus ou moins importantes.

Il est surprenant que des points de puisage soient encore sans compteur souligne Monsieur GUILLET !

En outre, mettre en place un compteur sur l'appoint du circuit de refroidissement des Groupes Electrogènes non comptabilisé.

Il est également rapporté l'imprécision des compteurs (consultation auprès des Constructeurs faite par ECERT) et ce, malgré leur étalonnage. L'on relève en moyenne 2 % d'imprécision.

Monsieur GUILLET demande qu'elle la « notion » du « plus ou moins 2 % » ?

Monsieur ROUCHON indique que les comptages ont plus ou moins de précision à 2 % près.

Madame CHAUSSOY intervient pour le Centre Commercial.

Erreur de dates

En page 9 :

« Rappelons qu'un 2012, des compteurs défectueux dans les Commerces ont été changés »

En janvier 2013 et non pas 2012. De plus, ces compteurs n'étaient pas défectueux mais ils ne présentaient plus la télé-relève.

« On remarque que c'est la branche Vandrezanne où l'écart de consommation est le plus significatif. De manière globale, on constate toujours une baisse de 6,1 % par rapport à l'année 2011 »

Il est à noter que les baisses de consommations que l'on observe entre 2011, 2012 et 2013 sont aussi liées au fait que le Centre Commercial représente une partie substantielle de ces consommations. Certains commerces possédaient des Climatisations « à Eau Perdue », ce qui est formellement interdit par le Bailleur. De grosses actions ont été entreprises auprès des commerçants pour qu'ils cessent d'avoir recours à ce type d'installations.

C'est donc pour cela que les consommations relevées par COFELY et Eau de Paris baissent.

Monsieur ROUCHON indique qu'ils n'ont pas eu beaucoup d'historique.
Madame CHAUSSOY indique qu'avant 2011, il n'y avait pas beaucoup d'informations mais par la suite, c'était assez complet.

Les gros écarts sont ceux relevés par la Parisienne des Eaux (vraie variation).

En Page 10 :

Pour les locaux poubelles, les compteurs ajoutés pour l'année 2012 et non pas 2013.

En ce qui concerne le reste des locaux, ceux-ci ont été ajoutés en mai 2014 et non pas 2013.

Conclusion

« La baisse des écarts de consommations des trois dernières années est due aux compteurs vétustes qui ont été remplacés »

Madame CHAUSSOY n'est absolument pas d'accord avec cette rédaction.

La Baisse de consommation est due au fait qu'il y a quelque chose qui se joue au niveau du compteur général, car l'évolution de la baisse de consommation de ce compteur et des sous-comptages ne sont pas dans les mêmes proportions.

Les sous comptages baissent légèrement.

Le compteur général baisse considérablement.

La réduction de l'écart est liée au fait que le compteur général se rapproche du sous-comptage et que ce sous-comptage s'affine.

Certaines choses ne ressortent pas dans le rapport.

Enfin, a-t-on trouvé quelque chose au niveau des gros compteurs de la Parisienne des Eaux qui pourraient être une piste ?

Monsieur ROUCHON répond que les compteurs ne peuvent pas étalonner avec précision, ceci est valable pour n'importe quelle gamme de compteur.

Monsieur ANDRIEUX intervient et rappelle que les 3 compteurs généraux ont été remplacés et vérifiés. Il en ressort que ces compteurs comptabilisent parfaitement.

Monsieur GUILLET rappelle que le compteur Bobillot ne fonctionnait pas l'année dernière.

Eau de Paris sera donc interrogée pour obtenir l'historique de ces 3 compteurs.

Monsieur FLECHARD fait remarquer que pour le compteur « coté Vandrezanne » l'on observe 16 000 m3 d'écart. Cela est considérable.

Monsieur ANDRIEUX indique la mise en place de sous-compteur sur les points de puisage Central Frigories et Groupe Electrogène. Ce point sera vu en janvier 2015.

Monsieur LAVILLONNIERE demande que toutes ces informations soient reportées sur l'audit d'ECERT. Monsieur ANDRIEUX précise que ce document sera modifié en ce sens et présenté en Assemblée Générale, pour la validation des comptes d'attente.

Madame CHAUSSOY indique qu'il peut être produit les certificats d'étalonnage des compteurs posés. La résidence d'AGATE a déjà effectué l'étalonnage de son compteur.

3 – DEFINITION DE PROPRIETE DES LOCAUX SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ASIV

Le Cabinet de Géomètre DANIEL LEGRAND - représenté par Monsieur PREVOTEAU et, Maitre ORDONNEAU en sa qualité d'avocat-conseil, conviés par la Société NEXITY à la présente Commission Technique et Financière, font état de l'étude portant sur l'identification de propriété des locaux techniques et espaces communs de l'Ensemble Immobilier Italie Vandrezanne.

Monsieur ANDRIEUX rappelle qu'il s'agissait d'une décision d'Assemblée Générale.

Monsieur PREVOTEAU rappelle l'objet de la mission, à savoir, identifier la propriété des différents locaux techniques, sous la gestion de l'ASIV et pour certains, dont la propriété n'était pas clairement identifiée.

Pour cela, le cabinet LEGRAND s'est appuyé sur les différents Règlements de Copropriétés, les statuts de l'ASIV et plans existants.

Il en ressort une identification des locaux techniques, référencés sur plan par numéro (page 312) et en amont, sur un tableau récapitulatif (pages 308, 309 et 311).

Les points compliqués se situent au Niveau -1 (pas de plan définissant précisément les parties communes)

Un travail de recherche a donc été effectué dans les actes et Règlements de Copropriétés des différentes Entités.

Il en ressort d'une part :

- Un état des locaux techniques ou espaces constituant des parties communes clairement identifiés (pages 13 & 14)
- Un état des locaux techniques ou espaces non identifiés dans les actes, qui devront être clarifiés et validés par une Assemblée Générale (page 16).

Parmi les locaux qui n'ont pu être identifiés dans les différents actes existants, la plupart sont sous occupation de l'ASIV, mais aussi des Parkings et/ou Centre Commercial.

Monsieur ANDRIEUX reprend le tableau (page 16) et explique le bien-fondé des changements de destination et des futures affectations à décider en Assemblée Générale (gestion actuelle et gestion future)

- Niveau 2 - Gaine extraction **« adossée à L18 » à corriger.**

L'étude est très bien faite. Il s'agit là d'un travail clair, net et précis et permet une lecture rapide. La synthèse de tout ce travail sera très utile.

Monsieur CHEVALLIER demande la fourniture de 3 exemplaires supplémentaires (papier) et de clés USB.

Monsieur RAKOTO demande si une « circulation » est un local ? De même pour une voie.

Il est répondu qu'une voie est un accès.

Monsieur ANDRIEUX rappelle que cette étude avait pour but d'identifier les équipements, sous gestion de l'ASIV, et de définir à quelle entité appartenait les locaux où se trouvent lesdits équipements.

En cas de travaux spécifiques, cela permettra d'établir, entre autre, à qui doivent être imputés ces travaux.

Maitre ORDONNEAU précise que le travail du Cabinet de Géomètre Daniel LEGRAND devra être soumis et entériné par une Assemblée Générale, ne serait-ce qu'à titre d'information (Assemblée Générale du 12/02/2015).

Il est donc demandé aux Membres de la Commission Technique et Financière de se rapprocher très rapidement de Maître ORDONNEAU pour d'éventuelles remarques.

4 – POINT SUR LE SINISTRE SURVENU SUR LA CENTRALE SECOURS DE L'ILOT EN DATE DU 30 JUILLET 2014

La dernière réunion d'expertise a eu lieu le 03 décembre 2014

- Expertise contradictoire avec les différentes parties : COFELY, Constructeur, etc.
- Le désamiantage est terminé depuis le 07 novembre 2014.
- Le Télévisuel a été réalisé sur une grande partie des horizontales.
- Ouverture de la Gaine côté ONYX, il a été constaté du Calorifugeage
- Prélèvements effectués : En attente des résultats.

Monsieur ANDRIEUX indique que celle-ci sera sans doute amiantée.

Il est indiqué la prochaine réunion d'expertise le 20 janvier 2015 ou 04 février 2015.

Les Experts ont demandé une inspection du Groupe N°2. Celle-ci a été réalisée mardi dernier, en présence du Constructeur et de COFELY : Aucun désordre.
Ce groupe sera donc opérationnel dès la restitution du réseau d'échappement.

Enfin, le Constructeur a préconisé l'inspection des Groupes N°1 et 3 (à venir).

En parallèle, ALTERNET continue son étude :

- Reconstitution sur la partie désamianté, ou mise en conformité de tout le réseau ?

Madame BAISSAT demande des nouvelles de l'assurance.

Monsieur ANDRIEUX indique la prise en charge du désamiantage dans les frais divers (environ 45 000 €uros TTC).

Frais divers : 100 000 €uros maximum.

Monsieur PUIS interroge au niveau de l'origine du sinistre ?

Pas de cause définie pour le moment. Monsieur ANDRIEUX rappelle l'hypothèse soulevée (combustion carburant). C'est aux Experts de se prononcer sur ce point.

Il est également précisé que le démantèlement de la Cogénération n'a aucun lien avec ce sinistre.

Les travaux devraient encore durer 2 mois environ.

Monsieur RAKOTO rappelle sa demande en ce qui concerne les rapports de maintenance des essais mensuels des Groupes Electrogènes (visites, etc...) Pas assez étoffés (heures démarrage, valeurs relevées, etc..). Monsieur ANDRIEUX indique que c'est en cours.

Enfin, il est indiqué la validation par l'Expert, de la demande d'acompte de 300 000 €uros.

5 – PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL ITALIE DEUX

Présentation de la maquette, non contractuelle, du projet d'extension du Centre Commercial Italie Deux par Monsieur DENIAU, étant précisée que cette maquette va évoluer.

Remarques de Madame BAYON pour BERYL. La maquette telle que présentée ce jour, n'est pas validée par la Tour.

Monsieur DENIAU indique que les architectes ont été vus pour retravailler et redécouper l'espace (diminution du mur de hauteur devant BERYL, pour permettre la visibilité du hall de la Tour). Les architectes ont d'ores et déjà confirmé que c'était possible à 95 %.

Madame BAYON précise qu'il n'est pas souhaitable de présenter la maquette en l'état aux propriétaires et qu'il est plutôt recommandé de leur présenter la maquette modifiée.

Monsieur DENIAU indique que « l'espace Avenue d'Italie » a été inclus dans l'appel à projet innovant des 23 espaces parisiens, avec un Plan Local d'Urbanisme potentiel de 25 mètres de hauteur.

Il s'agit d'un appel à concours (concours public lancé le 23 janvier 2015). D'autres projets sont en concours.

Nous ne savons pas, à l'heure actuelle, si cet espace restera dans l'appel à projet innovant.

Monsieur DENIAU indique que la maquette ne peut pas être modifiée dans l'immédiat. La façade va être retravaillée selon les améliorations demandées par BERYL, et sera présentée à l'aide de visuels. Il n'y aura pas de présentation de la maquette avant ces visuels.

Par la suite, un tour complet de la maquette est fait autour des entités, aménagements et différents accès, impactés par le projet d'extension du Centre Commercial Italie Deux.

Monsieur GUILLET conclut qu'il faut vite se prononcer sur ce projet, en tenant compte des remarques de la Tour BERYL.

Monsieur DENIAU rappelle que ce projet a été présenté avant l'appel à projet innovant de la Mairie de Paris, qu'il a reçu l'agrément des Architectes de France, des Services des Paysages et des Arbres, du boulevard Morland.

Etant bien entendu que ce projet d'extension doit remporter l'assentiment positif des représentants de l'ASIV.

Il sera donc présenté des visuels « parlants » à la Commission Technique et Financière du 15 janvier 2015, en tenant compte des demandes de la Tour BERYL.

6 – PROJET RESIDENTIALISATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ITALIE VANDREZANNE

Monsieur DENIAU prend la parole et indique que ce point est indiscutablement lié au projet d'extension du Centre Commercial Italie Deux.

Dans le projet d'extension, certaines infrastructures sont déjà envisagées pour permettre la fermeture de l'Ensemble Immobilier.

HAMMERSON n'engagera pas d'argent et ne votera aucun budget, s'il n'y a pas de visibilité sur la faisabilité de l'extension.

Le Centre Commercial est tout à fait favorable à la fermeture de l'Ensemble Immobilier Italie Vandrezanne, à la condition de l'aboutissement du projet d'extension d'Italie Deux.

Monsieur GUILLET souligne que dans le projet d'extension, HAMMERSON réaliserait déjà une partie de la fermeture Côté Bobillot et côté Vandrezanne.

Madame BAYON revient sur la fermeture du SAS Vandrezanne. Cela devient très urgent. Beaucoup de personnes de la Tour BERYL se plaignent. (Verre brisé de l'appel Pompiers, ce qui débloque les ascenseurs et permet un accès au niveau-6, sur la Dalle Jardin, etc..)

Monsieur GUILLET indique que rien n'empêche la fermeture de ce SAS. Par la suite, on s'adaptera au système choisi au moment de la résidentialisation.

Tous les nouveaux systèmes aujourd'hui installés, sont compatibles au futur projet de fermeture de l'Ilot indique Monsieur ANDRIEUX (même protocole).

Monsieur GUERIN souhaite que la connexion de portier « COMELIT soit étudiée. A titre indicatif, sur BERYL il s'agit de NORALSY.

Monsieur RAKOTO rappelle que c'est le Centre Commercial qui a initié ce projet de résidentialisation, pour éviter les coûts associés aux maîtres-chiens.

Monsieur DENIAU confirme mais, le projet d'extension d'Italie Deux est fortement lié au projet de résidentialisation. HAMMERSON n'est plus sur cette même économie et préfère payer des maîtres-chiens et, que le projet d'extension voit d'abord le jour.

Viendra par la suite, le projet de résidentialisation de l'Ensemble Immobilier.

7 – COURRIER RECU DE LA PREFECTURE DE POLICE SUITE A LEUR VISITE DU 04/09/2014

Le courrier adressé par la Préfecture de Police en date du 06 novembre 2014 a été joint à la convocation de la présente Commission, suite à leur visite du site le 04 septembre 2014.

La Préfecture souhaite qu'on lui fournisse des plans définissant les propriétés de chacun et de leurs gestionnaires.

Monsieur PUIS rappelle que la Préfecture a demandé de bien prévoir les locaux avoisinants de l'ASIV, dans le cadre de la rénovation du Système de Sécurité Incendie.

Au vue de la lecture du courrier de la Préfecture, Monsieur ANDRIEUX indique que les délais d'instruction de ce dossier risquent fortement d'être repoussés d'au minimum 6 mois / 1 an.

Monsieur ANDRIEUX explique que le Système de Sécurité Incendie de l'ASIV est obsolète et quasi Hors Service et qu'il ne veut pas prendre la responsabilité de continuer avec un SSI en l'état (responsabilité en cas de sinistre et, insécurité des utilisateurs des galeries techniques).

A cet effet, le Superviseur BELLEGARDE a été consulté. Ce dernier conseille vivement d'effectuer le remplacement du Système de Sécurité Incendie, tel que le dossier a été déposé auprès de l'Administration (**Courrier Superviseur joint au présent compte-rendu**)

Enfin, dans l'hypothèse d'une extension des locaux avoisinants, des travaux complémentaires pourraient être réalisés sans aucune contrainte particulière.

Monsieur ANDRIEUX demande donc l'accord aux Membres de la Commission, pour la rénovation du Système de Sécurité Incendie des locaux sous la gestion de l'ASIV, sachant que le budget est déjà voté.

Y-a-t' il un engagement de l'entreprise choisie, pour une possible extension des équipements, fait remarquer Madame CHAUSSOY ?

Monsieur ANDRIEUX informe que la Société ERIS a déjà confirmé que les équipements sont dimensionnés en prévision de futurs locaux (**courrier joint au présent compte-rendu**).

Après débat, les Membres de la Commission donnent leur accord pour le lancement des travaux de rénovation du Système de Sécurité Incendie de l'ASIV.

8 – DEFINITION DES DATES DES PROCHAINES C.T.F ET ASSEMBLEE GENERALE POUR LE 1ER SEMESTRE 2015

Les dates des prochaines Commissions Techniques et Financières auront lieu dans les locaux de la Société NEXITY LAMY – Salle de réunion – situés au 2^{ème} étage – 83/85, boulevard Vincent Auriol – 75013 PARIS et sont arrêtées aux dates suivantes :

- Jeudi 15 Janvier 2015 à 17H00
- Jeudi 12 Février 2015 à partir de 15H00 : Assemblée Générale Spéciale (Travaux Club Med Gym + Changement d'affectation & approbation du document Daniel LEGRAND) suivie d'une C.T.F. à 17H00
- Jeudi 12 Mars 2015 à 17H00
- Mardi 28 Avril 2015 à 17H00 – Préparation de la réédition des comptes 2014
- Jeudi 28 Mai 2015 à partir de 15H00 : Assemblée Générale suivie d'une C.T.F à 17H00
- Jeudi 25 juin 2015 à 17H00

9 – ETAT DES COMPTES INDIVIDUELS PAR SYNDICATAIRE

L'état des comptes individuels par Syndicataire au 18/12/2014 est remis en séance lors de la présente Commission Technique et Financière (**joint au présent compte-rendu**)

Un tour de table est fait avec l'ensemble des Entités.

- AFUL GRAND ECRAN : Aucun mouvement. Monsieur RAKOTO doit apporter une réponse sous huitaine.
- ZENITH MUTUELLE GENERALE : Un virement a été effectué. Monsieur CHEVALLIER regarde et fait un retour rapide.

10– DIVERS

- **Schéma-directeur de mise en sécurité**

Courrier de BELLEGARDE (**joint au compte-rendu**)

❖ Remplacement des portes coupe-feu.

La commande de ces portes va donc être passée. La répartition sera vue ultérieurement.

- **Mutuelle Générale ZENITH**

Monsieur CHEVALLIER indique le déménagement de son Siège Social entre Charléty et la Poterne des Peupliers courant Avril / mai 2015.

L'avenir de l'immeuble est en suspens (location, patrimoine conservé, vente ?) L'étude est en cours.

La gestion est maintenue par la Mutuelle Générale, sous surveillance (technique et occupation). Les interlocuteurs ne changent pas.

- **Travaux d'étanchéité – Serpentine**

Madame BLOCH revient sur la date de fin des travaux.

Une Pré-Réception des travaux a été faite mardi matin. Celle-ci est non concluante précise Monsieur PUIS (Réserves).

Monsieur ANDRIEUX indique qu'il aurait été opportun de le convier à cette pré-réception. Souhaite être présent à la prochaine.

Demande de réouverture pour vendredi soir de la partie haute de la Serpentine au niveau de la porte RUBIS, pour permettre le cheminement jusqu'à la Dalle Jardin.

Monsieur ANDRIEUX demande à Monsieur PUIS un mail de confirmation, pour faire rétablir le contrôle d'accès.

Il est également demandé un affichage pour les résidents.

Monsieur LAVILLONNIERE demande confirmation de la fin des travaux d'étanchéité.

Monsieur PUIS répond par l'affirmative.

Monsieur ANDRIEUX revient au sujet des arbres à replanter (Devait être remis à l'identique, de plus petite taille, mais pas au droit d'un joint).

Il reste un arbre à planter. Donc, pouvons-nous replanter celui-ci ailleurs ?

Monsieur PUIS indique que ce n'est pas à lui de prendre cette décision mais précise que l'arbre ne peut être replacé au droit de joints de dilatation et, ne pourra pas dépasser 100 kilos lorsqu'il aura atteint sa taille adulte (la dalle ne peut supporter que 100 Kilos au m2).

Monsieur PUIS indique que la Francilienne de Paysage a fait ce qu'elle a voulu. Cette dernière a tout de même un rôle de sachant.

Monsieur ANDRIEUX répond qu'il aurait fallu se poser la question à l'installation de la Dalle.

Monsieur RAKOTO demande s'il y aura d'autres travaux d'étanchéité en 2015.

Il est répondu par l'affirmative par Madame CHAUSSOY :

- Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse du niveau 3 au-dessus du mail – Jonction AFUL GRAND ECRAN / CENTRE COMMERCIAL Italie DEUX (Arrière du Restaurant EL RANCHO).

- **Départ de Madame CHAUSSOY d'Italie Deux**

Dans le cadre de la réorganisation d'HAMMERSON, Madame CHAUSSOY quitte le site Italie Deux pour intégrer le Siège d'HAMMERSON. Cette dernière ne sera plus présente aux Commissions Techniques et Financières, tout du moins dans le cadre de ses anciennes fonctions.

Monsieur ANDRIEUX demande qui sera l'interlocuteur du Syndicat des Parkings.

Il est répondu CPH IMMOBILIER, ainsi que Ludovic STEYER et Monsieur DENIAU.

Bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 20H00